



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 112656

Texte de la question

Mme Geneviève Fioraso appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conditions d'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute. Les professionnels de ce secteur sont en effet inquiets pour l'avenir de la kinésithérapie française. Tout d'abord, la NGAP (nomenclature générale des actes professionnels) est devenue selon eux complexe et inadaptée, et nécessiterait d'être réaménagée en 1 ou 2 actes d'une valeur minimale de 20 €. Il est également urgent d'envisager une revalorisation immédiate de leur lettre-clé, inchangée depuis près de 11 ans, sachant qu'au cours de ces 11 ans le tarif de la consultation médicale, tout comme le SMIC, ont, eux, augmenté de plus de 33 %. Dans le même temps, l'augmentation continue des charges a conduit à ce qu'elles s'élèvent aujourd'hui à 48 % du chiffre d'affaires. La revalorisation tarifaire s'impose donc. Ensuite, il serait indispensable, afin que ces professionnels puissent continuer à assurer des soins à domicile de qualité, d'uniformiser les indemnités de déplacement et les indemnités kilométriques entre toutes les professions de santé, leur indexation sur le prix des carburants, et une majoration de 10 % pour les professionnels situés en agglomération. Enfin, concernant les étudiants masseurs-kinésithérapeutes, il serait tout simplement juste et pertinent d'intégrer les études initiales à l'université, avec les mêmes frais et droits que tout autre étudiant universitaire (bourse et logement CROUS par exemple). La réforme de la formation initiale avec un DE au niveau master est une priorité et un préalable à l'ouverture au doctorat et à la recherche dans ce domaine (validation des techniques, protocoles). En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre afin de donner à cette profession toute la reconnaissance professionnelle qu'elle mérite.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Fioraso](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112656

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6832

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)